



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Avis public relatif à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2020

En raison de la présente pandémie COVID-19 et des directives et autorisations gouvernementales, la séance ordinaire du conseil municipal devant être tenue le 3 juin 2020 sera tenue à huis-clos.

Cette séance sera également tenue en visio-conférence pour diminuer les risques de contagion et propagation pour les membres du conseil et du personnel administratif.

L'ordre du jour de cette séance est disponible sur le site internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca

Le procès-verbal de cette réunion sera également disponible sur le site internet de la Municipalité dans les jours suivant la séance.

Si vous avez des questions relativement à cette séance et les points qui y sont traités, vous pouvez communiquer par courriel à l'adresse info@sainte-melanie.ca ou par téléphone au (450) 889-5871 poste 221.

Les prochaines séances feront l'objet d'avis spécifiques selon les circonstances et l'évolution de la situation.

Donné à Sainte-Mélanie, le 25 mai 2020,

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général
Secrétaire-trésorier